

Compte-rendu de la Commission thématique Estuaire

Date : 8 octobre 2019 – Nantes – 9h30 – Hôtel du Département

– Présents

Organisme	Prénom/NOM	Organisme	Prénom/NOM
Nantes Métropole - SYLOA	Christian Couturier	DREAL	Guillaume Mailfert
LPO	Jean Pierre Laffont	CARENE	Eric Provost
Nantes Métropole	Elise Baboulene	AELB	Hervé Ponthieux
AILE	Annabelle Orsat	Département 44	Frédéric Faissolle
GIP Loire Estuaire	Cédric Belluc	Pornic Agglomération	Thierry Vigile
SBVB	Romain Deckert	Chambre d'Agriculture 44	François d'Anthenaise
CEN	Fabrice Normand	Fédération de pêche	Yves Rouvray
Cap Atlantique	Laura Brouard	Bretagne Vivante	Michel Mayol
CC Sud Estuaire	Yvon Tiphaine	CARENE	Michèle Burnet
DDTM	Yvan Forgeoux	SYLOA	Stéphane Renou
SCE	Yann Le Bihen	SYLOA	Caroline Rohart
SCE	Solène Courilleau		

Ordre du jour

C. Couturier ouvre la séance et annonce l'ordre du jour.

Yann Le Bihen du bureau d'étude SCE assure la présentation.

Sur les objectifs :

François d'Anthenaise : Comment met-on en accord l'adaptation au changement climatique avec la limitation de l'artificialisation des sols et l'enjeu de la rétention des eaux ?

SCE : Cette question de l'équilibre entre les besoins et la ressource disponible est abordée dans la commission Gestion quantitative.

C. Couturier : Améliorer la connaissance de la capacité des milieux à répondre aux besoins des activités humaines sera l'objet d'un travail de répartition des volumes de prélèvements,



à faire au cours de la mise en œuvre de ce SAGE : le niveau de connaissance actuel n'est pas suffisant. C'est aussi une question abordée dans la révision du SDAGE Loire-Bretagne.

JP Laffont : Le SAGE doit avoir une vision globale et pas seulement agricole. La répartition doit prendre en compte la société et la biodiversité.

C. Couturier : Tous les usages sont impactés par le changement climatique et les évolutions des quantités d'eau disponibles.

Disposition E1-1 : Communiquer et sensibiliser sur les enjeux de l'estuaire de la Loire

Elise Baboulene : Il n'y a pas de délai mentionné dans la disposition. Un lien pourrait être indiqué avec le GIP et ses données disponibles.

C. Couturier : Les maîtres d'ouvrages et partenaires ne sont pas nommés mais le GIP est bien entendu ciblé ici.

C. Rohart : Ne pas indiquer de délai amène effectivement un flou, ce pourra être complété en fin de rédaction pour répartir dans le temps, les actions à réaliser.

SCE : La communication peut se dérouler dans la durée de la mise en œuvre du SAGE.

H. Ponthieux : Il pourrait être cité « les structures disposant de la connaissance », si on ne peut pas nommer explicitement le GIP ; c'est gênant de ne rien cibler. C'est aussi valable pour la disposition E1-3.

Disposition E1-2 : Mobiliser les maîtrises d'ouvrage sur l'estuaire de la Loire

SCE : La structure porteuse du SAGE peut coordonner ce travail.

M. Mayol : Il faudra être vigilant à accorder au SYLOA les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions.

Disposition E1-3 : Concerner et définir une stratégie et un projet pour l'estuaire de la Loire à l'aval de Nantes

Annabelle Orsat : Ce sera difficile pour la structure animant la définition de cette stratégie, de prendre le recul nécessaire, si elle est aussi concernée par la mise en œuvre du SAGE. Il ne semble donc pas pertinent de viser une intercommunalité de l'estuaire.

Michel Mayol : Cette disposition vise l'un des 30 engagements de Nantes Métropole. Comment le SAGE va s'articuler avec le plan Loire Grandeur Nature (sur la reconquête de la divagation de la Loire en dehors du chenal) ?

C. Couturier : Les réflexions sur la Loire dépassent le calendrier des mandats municipaux. Dans le cadre du SAGE, il faut analyser ce qui s'est fait par le passé et les échecs. Il faut aller de l'avant et partir sur de nouvelles bases. Lorsque la stratégie sera définie et partagée, il faudra mobiliser les plans de financements adéquats.



E. Provost : C'est un sujet qui a été abordé avec le GIP il y a quelques mois pour envisager éventuellement de relancer cette question. C'est intéressant que le SAGE intègre une dimension sur l'estuaire et avoir un cadre institutionnel qui s'installe. Il faut une structure ayant une reconnaissance large à l'échelle de l'estuaire (pôle métropolitain ?) qui doit mobiliser les collectivités et structures compétentes (SMBV notamment) pour avoir des relais de terrain. Les moyens actuels ne permettent pas d'engager de nouvelles missions ou fonctions. Quel que soit la structure porteuse pour définir et animer la stratégie, il faut un pilote précis et engageant pour les collectivités. Cela questionne la gouvernance de l'estuaire et ainsi les questions d'urbanisme, des activités économiques, industrielles, agricoles... La stratégie doit être partagée pour une bonne prise en charge et une acceptation, sur toutes les thématiques, en profitant de la bascule de mandat pour initier cela très rapidement.

Elise Baboulene : Dans l'introduction, l'historique cible « à défaut de maîtrise d'ouvrage », ce qui semble un peu réducteur. Sur les délais, on parle de vision « à moyen et long terme », une formulation qui n'incite pas à aller de l'avant.
Ça semble complexe qu'une collectivité anime un réseau d'acteur.

C. Couturier : L'ensemble des acteurs souhaitent avancer sur la question de l'estuaire au vu des objectifs d'atteinte du bon état. Après le démarrage des réflexions sur cette stratégie, il faudra définir un calendrier. Cela semble compliqué et hasardeux de le proposer dès aujourd'hui.

Disposition E1-4 : Définir les indicateurs d'évolution de la qualité de l'estuaire

C. Belluc : L'objectif initial du GIP Loire Estuaire est là, de mettre en place des indicateurs d'évolution sur le long terme, bien que ce ne soit pas les seuls existants sur l'estuaire.

M. Mayol s'interroge sur la pertinence de l'emplacement des sondes du réseau SYVEL, qui sont hors du flux principal du chenal. Les sondes hors du flux et du reflux ne mesurent rien. Le Grand port maritime scanne en permanence l'estuaire pour connaître sa navigabilité, il serait pertinent de s'appuyer sur ces moyens/résultats pour suivre l'estuaire.

C. Belluc : Ce réseau présente des avantages, il a 12 ans. Techniquement, les sondes sont sur les bords de berges car ça facilite l'entretien et le suivi, sans parler des contraintes financières. L'idéal existe, on a cependant mis cela en place en fonction des moyens dont on dispose.

C. Couturier : Le réseau civelles apporte un certain nombre de données qui sont à compléter.

F. Faissolle : Il faudra définir les indicateurs pertinents, collectivement pour ne pas continuer des choses inutiles et coûteuses. La rédaction va bien dans ce sens.

M. Burnet : La question des moyens des indicateurs se pose. Leur calibrage à la fin du document sera à proposer



Disposition E2-2 : Inventorier, caractériser et restaurer la fonctionnalité des espaces de mobilité de l'estuaire

E. Provost : Sur ce point l'enjeu foncier est important, notamment avec les documents d'urbanisme. En fonction du diagnostic, se posera la question des incidences sur les fonctionnalités et les usages actuels de ces espaces ainsi que la question de leur évolution. A-t-on idée de la charge de travail de cette mission d'inventaire ? Il s'agit d'un enjeu crucial.

S. Renou : L'inventaire repose sur les réflexions des plans Loire antérieurs et les dernières conclusions de création de vasières. Ces enveloppes sont identifiées pour orienter la reprise d'érosion. Il s'agit de milieux naturels, agricoles et non sur des milieux à enjeux économiques. Des changements sont d'ores et déjà constatés sur certains milieux. L'estuaire reprend ses droits, ces terrains sont de moins en moins accessibles et donc exploités. L'idée est de les inventorier pour y identifier des secteurs potentiels pour des reprises d'érosion. Le travail du SYLOA s'est notamment appuyé sur le travail du CEN. Un travail plus important est à mener en termes de concertation demain et d'élaboration d'une stratégie foncière aval partagée à mettre en œuvre ultérieurement.

F. Normand: Le CEN vient d'achever un travail (grâce au Feder Loire et à l'AELB) d'analyse cartographique (surtout à l'amont de Nantes) en s'appuyant sur données SYLOA et GIP, qui peut être mis à disposition.

JP Laffont : La cartographie des milieux est en cours, financé par le Département, ce qui pourra également contribuer à la réflexion.

M. Mayol : Sur l'estuaire aval de Nantes, un oublié du plan Loire grandeur nature est le banc des Brillantes sur la rive sud, face à Corsept. Il est en train de s'engraisser et de perdre ses valeurs en matière de productivité et de biodiversité. Il faudrait redynamiser le flux et le reflux vers la rive sud.

E. Provost rappelle qu'il faut une approche globale sur l'estuaire a val et ne peut se focaliser sur un point. Il demande comment ont été prises en compte les évolutions climatiques ? Il faudrait aboutir à différents scénarios de mobilité éventuel.

S. Renou : Le travail réalisé n'est pas issu d'une modélisation. C'est une possibilité pour mener une étude plus approfondie en phase de mise en œuvre du SAGE. Le changement climatique, avec l'hypothèse d'un phénomène de type Xynthia, impliquerait que tous les marais seraient sous l'eau, étalant l'espace de mobilité jusqu'aux côtes, jusqu'au sillon de Bretagne.

C. Belluc : Depuis quelques jours, le GIP envisage de relancer son modèle, en lien avec tous les partenaires, et selon les besoins de ses membres. Il pourrait être mobilisé pour répondre notamment au SAGE.

E. Baboulene : La disposition présentée est dense et comprend plusieurs points qui peuvent être séparés pour plus de clarté :

- le travail préalable d'inventaire ,
- les actions de restauration visant les porteurs de programmes opérationnels.



Disposition E2-3 : Protéger des espaces de mobilité de l'estuaire

F. d'Anthenaise demande quelles sont les servitudes visées dans la disposition.

SCE : Celles prévues spécifiquement pour la mobilité des cours d'eau dans le code de l'environnement, des servitudes arrêtées par le préfet, sans distance définie au préalable, mais bien définies au cas par cas.

M. Brunet : Il est présenté 2 types d'espaces de mobilité ; sur lesquelles les servitudes sont-elles prévues ?

C. Rohart : Elles viseront les espaces de mobilité dynamique.

Y. Forgeoux : Sur les délais de mise en œuvre, en articulation avec la disposition précédente, ça interroge de ne pas avoir toute la caractérisation de ces espaces pour les traduire dans les documents d'urbanisme.

SCE : Il faut prendre en compte le délai de 3 ans pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les documents du SAGE.

Disposition E2-4 : Caractériser les flux et orienter les actions pour améliorer la qualité des eaux estuariennes

C. Couturier : Il faut une cohérence amont-aval, sur tout le bassin, afin de limiter les flux.

L. Brouard : L'état chimique de l'estuaire, n'est pas abordé ici. Il est proposé de ramener quelques dispositions (L1-7) du chapitre Littoral vers la partie Estuaire ou a minima de faire un lien, car la masse d'eau est déclassée pour les paramètres chimiques. De même, pour la disposition « diagnostiquer les installations portuaires », elle serait également pertinente dans la partie Estuaire. Les dispositions sur l'assainissement peuvent également être reliées à l'enjeu Estuaire.

C. Couturier : C'est à voir selon le formalisme, où ce sera le mieux de les ajouter.

H. Ponthieux : Il manque dans la rédaction présenté le sujet des micropolluants dans l'estuaire. Il faudrait ajouter une disposition, donc 2 jumelles entre les chapitres Estuaire et Littoral.

C. Belluc : Pour les renvois entre disposition, il s'agit de penser non seulement amont en aval mais aussi d'aval vers amont (notamment pour les migrations piscicoles, la salinité).

S. Renou : Connaitre le bruit de fond de la pollution chimique dans l'estuaire serait déjà un premier pas. Au vu du passé industriel, des sédiments sont contaminés et parfois remobilisés. Il faudra bien définir les différentes étapes à suivre.

C. Couturier : Le Grand port a des données avec le dragage des sédiments, il faudra les remobiliser.

E. Provost : Il s'agit de raisonner à l'échelle industrialo-portuaire. Dans la rédaction, il faut également intégrer la partie amont du bassin versant.



A. Orsat : La pollution chimique du littoral et de l'estuaire est à relier à la partie sur la qualité des eaux.

Lors des déclarations pour un dragage, il faut réaliser une analyse des sédiments (comparaison des seuils N1 et N2). Il y a un certain nombre de données disponibles qu'il s'agit de rassembler et de remobiliser.

F. d'Anthenaise : La question doit être soulevée sur l'épandage des boues de STEP sur les terrains agricoles qui doit évoluer.

C. Couturier : Il faut s'intéresser aux questions des plans d'épandage des boues de STEP pour l'avenir car cela pose des questions sur la qualité des eaux. On est obligé d'aller toujours plus loin pour trouver des agriculteurs volontaires.

JP Laffont : Les pesticides sont oubliés dans ces réflexions. Faire un renvoi sur les parties Qualité des eaux et Littoral n'est pas suffisant, il faut l'indiquer dans cette partie et réaliser des analyses de pesticides dans l'estuaire pour caractériser les résultats de l'usage des pesticides, et avoir un diagnostic complet du milieu.

C. Rohart : Il n'est pas prévu la réalisation d'analyses supplémentaires de pesticides dans l'estuaire.

Stéphane Renou : Pour ce type d'analyse, il faut travailler à la source de l'usage de ces produits, là où on a des leviers d'actions.

C. Couturier : cela peut être inscrit dans le SAGE mais il faut être clair sur les leviers d'actions potentiels.

C. Belluc : Peut-on étendre le diagnostic aux masses d'eaux saumâtres voire salines.

Disposition E3-1 : Poursuivre le programme Loire amont

C. Belluc : Pour certains indicateurs, en 5 ans, peu d'évolution sera constatée.

H. Ponthieux : Pour les indicateurs d'évolution du milieu, un délai de 5 ans se justifie. Ajouter un délai « au moment opportun » pour l'évolution des programmes, notamment en phase de fin de travaux.

E. Provost : Le programme amont est en cours, celui en aval devra être en phase. Pour le programme suivant et pour son bilan (qualité de l'eau, morphologie) : l'évaluation pourrait s'envisager de façon globale amont/aval ?

F. Faissolle : L'extension géographique de ces indicateurs pourrait être possible, notamment pour les indicateurs liés au programme amont (une trentaine d'indicateurs).

M. Mayol : Sur la carte aval, le banc des Brillantes n'apparaît pas. Il risque d'aller dans le même sens que le banc de Bilho qui s'atterrit. Cela risque d'aggraver le dysfonctionnement de l'estuaire. Il faut revenir sur les scénarios (notamment le scénario dit « morphologique ») élaboré initialement dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.



S. Renou : Ce banc est dans le lit mineur, il apparaît sur la carte, mais c'est un banc de sable. L'estuaire était un archipel d'îles. La formation d'îles est plutôt encourageante sur la dynamique du fleuve.

E. Provost : Sur le sujet de la structure porteuse qui peut mener ce type de programme, au vu des questions qui se posent, comment peut-on écrire la disposition aujourd'hui, pour que ce ne soit pas bloquant pour la suite ?

M. Burnet : La 1^{ère} phase amont de préparation est la plus sensible. C'est là que l'organisation, la gouvernance et la concertation doivent être les plus engageantes.

C. Couturier : Il faut associer les maîtres d'ouvrages potentiels très rapidement, par exemple le pôle métropolitain mais aussi le PETR du Pays de Retz. A voir comment la Région qui prend la compétence eau peut être partenaire, sans oublier l'Etat.

S. Renou : des contacts ont été pris, notamment avec le conservatoire du littoral, propriétaire foncier identifié sur l'estuaire aval.

E. Provost : Il y a un enjeu sur comment la structure porteuse abordera ce point, dans son fonctionnement.

C. Couturier : On est en relation avec les services de l'Etat, l'AELB et les collectivités pour envisager comment le SYLOA peut prendre les compétences pour mettre tout cela en œuvre. C'est une démarche dont les membres du comité syndical du SYLOA sont régulièrement tenus informés. Il y a un manque de coordination sur le territoire du SAGE : il faudra des moyens pour le SYLOA pour mener ces actions. Des pistes sont à dessiner avant les élections municipales, pour l'estuaire et les autres enjeux du territoire.

Autres

E. Baboulene s'interroge sur le périmètre visé par la disposition E1-2. L'ensemble de l'estuaire (cf. le titre) ou bien sur l'estuaire aval comme dans le texte ?

SCE : Il n'y a pas le même niveau de maturité entre le programme amont et un éventuel programme aval où tout reste à faire.

M. Burnet : Il y a une redondance sur la rédaction des dispositions E1-2 et E1-3 à clarifier. La première est une mesure parapluie qui fait référence à des enjeux opérationnels où le SYLOA apporte des lignes stratégiques et la seconde pour la mise en œuvre du projet.

Conclusion

C.COUTURIER : Ce matin, la commission a traité un enjeu stratégique pour le territoire du SAGE. Il y reste un travail conséquent à réaliser pour reprendre ce qui a été fait et commandé dans le Plan Loire Grandeur Nature, dans le but d'améliorer la qualité de l'eau en lien avec tous les usages. La nature va guider la temporalité des évolutions à venir. Le temps long est à prendre en compte.

